



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

# Accessibilité numérique

## ADICO 2020-2022

---

## Table des matières

---

Introduction .....	3
Axe 1 : Un service dédié à l'accessibilité numérique et à la conformité .....	3
Axe 2 : La sensibilisation.....	3
• Ateliers de sensibilisation .....	3
• Veille .....	4
Axe 3 : La communication .....	4
Axe 4 : L'accessibilité des documents bureautiques .....	4
Axe 5 : Les projets .....	5
Axe 6 : Les sites web .....	5
• Site Adico .....	5
• Sites de l'offre web .....	5

## Introduction

---

L'Adico a créé au début de l'année 2020 un service dédié à l'accessibilité numérique au sein du Pôle Confiance numérique ayant pour mission d'accompagner les collectivités territoriales dans l'accessibilité de leurs services numériques.

Cette nouvelle offre de service permet de répondre aux obligations réglementaires auxquelles sont soumis les organismes publics mais constitue également un axe de réflexion et d'action indispensable à l'inclusion de tous les citoyens.

Convaincue de l'importance de garantir l'égalité entre chaque individu et de faire preuve d'exemplarité, l'Adico s'engage dans la mise en place en interne d'une démarche de mise en accessibilité numérique tant dans son fonctionnement interne qu'à destination de ses adhérents.

Ce document a pour objectif de structurer cette démarche et de formaliser la politique en matière d'accessibilité numérique. Les grandes thématiques, leviers d'actions en faveur de l'accessibilité, détaillées dans les paragraphes suivants seront amenées à être complétées par des plans d'actions annuels régulièrement réévalués dans une optique d'amélioration continue.

## Axe 1 : Un service dédié à l'accessibilité numérique et à la conformité

---

Comme indiqué précédemment, un service dédié à l'accessibilité numérique a été créé au sein du Pôle Confiance numérique de l'Adico. Au-delà des missions d'accompagnement aux adhérents, le service fournira également un rôle de référent accessibilité numérique en interne en impulsant et en animant la démarche au sein des différents services de l'Adico.

## Axe 2 : La sensibilisation

---

La sensibilisation est indispensable afin de lever les préjugés, les méconnaissances et parfois même les tabous en matière d'accessibilité. Pour cela, les salariés de l'Adico seront régulièrement invités par le service RGAA à approfondir leurs connaissances en la matière, sous divers formats.

- Ateliers de sensibilisation

Des ateliers de sensibilisation ont d'ores et déjà été proposés à nos équipes (sensibilisation à l'accessibilité numérique et sensibilisation à la création de documents bureautiques accessibles). Il est important de noter que la participation et les retours à ces ateliers ont été très favorables démontrant, s'il en était nécessaire, de l'implication des salarié·e·s de l'Adico.

Ces ateliers seront régulièrement renouvelés afin de permettre aux nouveaux arrivants ou aux salariés non disponibles lors des sessions précédentes d'en bénéficier.

En fonction des besoins et demandes, des ateliers dédiés à d'autres thématiques de l'accessibilité seront mis en place.

L'objectif n'est pas de former chaque salarié à devenir expert en accessibilité numérique mais bien de détenir les notions fondatrices de l'accessibilité afin d'acquérir les bons réflexes et les bonnes pratiques.

- Veille

Afin de permettre aux salarié·e·s de l'Adico d'être informés des dernières actualités en matière d'accessibilité numérique, le service RGAA transmettra régulièrement des informations et articles sélectionnés, tels que les outils de simulation de navigation en situation de handicap, via les différents canaux de communication interne au sein de l'Adico.

### Axe 3 : La communication

---

La communication a par essence pour objectif de toucher un maximum de personnes. Il est donc indispensable que celle-ci soit pensée de manière à respecter les bonnes pratiques d'accessibilité numérique.

Pour cela, deux axes de travail seront à mener conjointement :

- Veiller à intégrer, dans la mesure du possible, les bonnes pratiques dans toutes les productions de communication à visée interne et externe réalisées par l'Adico.
- Développer une charte graphique et des outils permettant de respecter par défaut l'accessibilité.

En effet, les bonnes pratiques d'accessibilité en matière de contraste de couleurs nous amènent à remettre en question notre charte graphique et l'identité visuelle même de l'Adico. Certaines couleurs fondatrices de notre image ne permettent pas d'assurer des contrastes suffisants entraînant de fait la production de supports moins accessibles.

Les productions print ne sont pas concernées par les obligations d'accessibilité numérique. Cependant certains critères d'accessibilité numérique peuvent également être bénéfiques en matière de print, qui plus est si ces documents peuvent potentiellement être diffusés numériquement ultérieurement. Sans pour autant constituer un chantier à part entière, une attention particulière sera apportée à ces questions.

### Axe 4 : L'accessibilité des documents bureautiques

---

En complément de la mise à jour des modèles de documents, les contenus des documents doivent également être conformes aux critères d'accessibilité.

Cette mise en accessibilité est un chantier à part entière et la conversion de tous les documents émis dans le passé par l'Adico en version accessible apparaît comme une charge disproportionnée. À défaut, tout document devrait pouvoir être proposé sous format accessible sur demande.

Cependant, afin d'engager une démarche d'amélioration continue efficace, il sera défini des objectifs progressifs afin de tendre vers 100% des documents produits accessibles.

Ces objectifs pourront par exemple être établis :

- Pour des salarié·e·s ou des services pilotes.
- Selon des typologies de documents identifiées comme prioritaires.
- Selon les destinataires des documents (interne/externe).

## Axe 5 : Les projets

---

L'accessibilité numérique doit être perçue comme un facteur à part entière dans tout projet numérique et à toutes les étapes de son cycle de vie.

Il est donc important d'intégrer cette notion dans le process de sélection de logiciels / outils / prestataires / partenaires, que ce soit pour des projets internes ou à destination de nos adhérents.

Il est également nécessaire de réaliser un état des lieux des solutions actuellement déployées afin de définir :

- Les solutions dont la mise en accessibilité relève de l'Adico.
- Les solutions dont la mise en accessibilité relève de prestataires extérieurs.
- Le niveau de conformité au RGAA des solutions sous contrôle de l'Adico.
- La politique de mise en accessibilité des prestataires en charge des solutions non maîtrisées par l'Adico.

L'objectif étant de planifier et de suivre la mise en accessibilité de tous les outils déjà déployés.

À noter : cette démarche est actuellement en cours dans le cadre du développement d'Area + où le service RGAA est régulièrement consulté afin de fournir un accompagnement aux équipes de développement.

## Axe 6 : Les sites web

---

- Site Adico

Un audit RGAA complet du site de l'Adico a été réalisé afin d'être en mesure d'indiquer un taux de conformité et de disposer d'un plan annuel de mise en accessibilité.

Pour donner suite à la réalisation de cet audit, des non-conformités ont été identifiées. Un plan d'action de mise en conformité dans le temps va être établi en accord avec le service Web en charge du site notamment selon les contraintes techniques, fonctionnelles et de plan de charge.

- Sites de l'offre web

Prestation de l'Adico bien évidemment très impactée par la notion d'accessibilité numérique, les sites internet réalisés par le service web sont conçus de manière à intégrer l'accessibilité par défaut.

Un travail est mené conjointement entre service web et service RGAA afin de veiller au respect du maximum de critères RGAA et de réaliser un audit des maquettes afin de connaître le « niveau de conformité » de celles-ci.